a chronique du

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le S.A.G.E. est mis en œuvre pour préserver la ressource en eau d'un territoire.

La Commission Locale Communes du S.A.G.E.: de l'Eau souhaite informer Andernos. les habitants du territoire Ares, Argelouse, Audenge, Belhade, du S.A.G.E. au fur et à mesure Belin-Beliet, Biganos, de l'avancement Bourideys, Callen. du S.A.G.E. et à chaque Captieux. Cazalis, grande étape. Commensacq, Ce premier numéro Garein, Hostens présente la méthode Labouheyre, Labrit. de travail, son état Lanton. Le Barp d'avancement. Lencouacq, Le Sen, la Commission Locale Le Teich Le Tuzan de l'Eau (C.L.E.) Liposthey Louchats, et le territoire concerné. Lucmau, Luglon, Lugos, Luxey,

Bassins versants des cours d'eau côtiers 278 km², 10% de la surface totale, 11 cours d'eau (Cires, Bétey, Lanton, Aiguemorte, Tagon,...) Audeng d'Arcachon Secteurs de lagunes 238 km², 9% de la surface totale Belin-Beliet St-Symphorien Bassin versant Pissos Sore de la Leyre Captieux Pet delta 2145 km2, 81% de la surface totale, 150 km de cours d'eau Sabres et affluents 20 kilomètres En relation avec la nappe phréatique superficielle

Par Michel

Président

de la C.L.E.

Larrat

EDITO

L'EAU, UN ENJEU DE SOCIETE

Forum Mondial de l'Eau à Kyoto, Directive Cadre Européenne, loi sur l'eau... les initiatives internationales, européennes, nationales et régionales ne manquent pas sur cette question de l'eau.

Cela montre bien qu'il s'agit là d'un problème vital. L'eau, bien commun de l'humanité, est la base de la vie, de toute activité humaine, sociale et économique. Son utilisation, on le voit bien à l'écoute de l'actualité, est source de conflit, d'appétits de toutes sortes.

Travailler à préserver et améliorer la qualité et la quantité, à œuvrer pour un partage équitable de ses usages sont à mon sens des objectifs citoyens et politiques au sens noble du terme.

C'est dans cet esprit que je souhaite animer le travail, déjà bien engagé, de la commission locale de l'eau pour construire le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de ce bassin Landais et Girondin de la Leyre.

Lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau S.A.G.E. "bassin de la Leyre et milieux associés"

UN PROCESSUS

Depuis 1992 Emergence d'une volonté locale de réaliser un S.A.G.F.

Décembre 2000 Approbation du dossier préliminaire

Arrêté préfectoral définissant le nérimètre du S.A.G.F.

Juin 2002 Arrêté préfectoral définissant la constitution de la Commission Locale de l'Eau

10 juillet 2002 1ère réunion de la C.L.E. Election du président Monsieur Michel LARRAT, Conseiller régional d'Aquitaine vice président du PNR des Landes

Fin 2002 Organisation de la C.L.E. Mise en place de 4 comm thématiques pour l'état des lieux

- Qualité et quantité d'eau Animateurs : Gérard GABIN (aariculture) et Richard VEZZOLI (canoë-kavak)
- Milieux associés Animateur : Jean-Jacques BARREAU (pêche et milieu aquatique)
- Usages Animateur : Bruno LAFON (DFCI)
- Coordination delta et bassin d'Arcachon Animateur : Jean-Louis LACABE

2003 Elaboration de l'état des lieux

Objectifs 2005 Approbation du S.A.G.E.



Mano

Mios,

Salles.

Solférino,

Trensacq,

Moustey,

Marcheprime,

Sabres, Saint-Magne,

Saint-Symphorien,

Saugnac-et-Muret,

Etat des lieux

Les commissions thématiques se sont réunies depuis janvier 2003 pour travailler à l'élaboration de l'état des lieux. Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur l'état des connaissances des milieux et des usages et sur les procédures diverses qui concernent en totalité ou en partie le territoire du S.A.G.E. et de déterminer les besoins complémentaires. Parmi les thématiques abordées : la qualité de l'eau, les suivis de débits des cours d'eau, les relations entre les cours d'eau et la nappe, la caractérisation des milieux associés (zones humides, lagunes, gravières,...), la présentation par les usagers de leur activité.

Intervenants extérieurs ou membres de la C.L.E. participent activement à cette première étape qui doit permettre à tous de partager les mêmes informations et de mettre en place une vision commune d'un territoire, préalable indispensable pour la suite du S.A.G.E.

Vous pouvez contacter la Commission Locale de l'Eau

En vous adressant au Président de la C.L.E., Monsieur Michel LARRAT:

Cellule Animation du S.A.G.E., PNR des Landes de Gascogne, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET Tél. 05 57 71 99 99 Fax 05 56 88 12 72

Chargée de mission, Cathy NAVROT

Par courrier électronique sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr













Imprimé sur Papier Cyclus recyclé à partir de vieux papiers de récupération, désencé par flottatio (bain d'eau et de savon noit), blanchi sons usage de chlare élémentaire (procédé ECF et ICF), taux d'émission d'organochlorés, des effluents de matières organiques, et des émissions suffueuses co Crédit photo: Parc Naturel Régional des Landes de Gorcogne

UN S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Pourquoi?

Le S.A.G.E. est un outil d'orientation qui vise à préserver une ressource en eau et des milieux aquatiques de qualité et anticiper une gestion éauilibrée au regard des évolutions des activités.

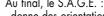
Le S.A.G.E. est un outil de développement durable orienté dès le départ sur la prévention des problèmes, la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages et des besoins, sans porter atteinte au patrimoine eau 'environnement.

Le S.A.G.E., parmi les outils de Au final, le S.A.G.E.: gestion de la ressource en eau, - donne des orientations place la concertation entre - propose des actions

acteurs d'un territoire au cœur du projet à travers la Commission Locale de l'Eau qui élabore l'outil et gère sa mise en œuvre.

-n'est pas opposable aux particuliers mais toute décision de l'administration prise dans le domaine de l'eau doit être compatible avec le S.A.G.E.

Issu de la Loi sur l'eau de janvier 1992.



Par qui?

Par une assemblée délibérante : la Commission Locale de l'Eau

56 membres répartis dans 3 collèges

Collège 1 : Elus et collectivités

Conseil régional Aquitaine, Conseils généraux, structures intercommunales, PNR des Landes de Gascogne, communes Gironde et Landes

Agriculture, sylviculture, ostréiculture, piscicultures, Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI), industries, canoë, pêche et milieu aquatique, protection de la nature, chasse.

Collège 3 : Etat

Préfectures, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Missions InterServices de l'Eau (MISE), Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), Centre d'Essais des Landes (CEL), Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-CESTA), Office National des Forêts (ONF), Direction Régionale Jeunesse et Sports (DRJS).

Un collectif de coordination anime et impulse le travail de la C.L.E. Sous la responsabilité de son président, il est composé des animateurs des commissions thématiques et de Jean-Marc HEDOIN (élu), Claude BONNET (protection de la Nature), François HERTZ (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Jean-Luc BERNARD COLOMBAT et Gilbert BESSÉ (MISE des Landes et de Gironde).

Comment?

Le S.A.G.E. est élaboré en plusieurs étapes :

1. L'état des lieux et le diagnostic des milieux, des usages et des acteurs pour connaître et comprendre les besoins et les contraintes.

- 2. L'analyse des **tendances** et la proposition de scénarios pour la gestion et la préservation de la ressource en eau.
- La définition des "produits" du S.A.G.E., moyens à mettre en œuvre pour réaliser les orientations définies
- 4. Le document final, validé par la C.L.E., soumis pour avis aux collectivités et au comité de bassin, pour information aux habitants, approuvé par arrêté préfectoral.

